

Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à la prolongation de l'expérimentation visant à la prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale des personnes âgées en risque de perte d'autonomie

20/12/2018

A la suite de l'avis du comité technique de l'innovation en santé du 19 juillet 2018, cet arrêté prolonge jusqu'au 31 décembre 2019, "l'expérimentation, initiée par l'article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 relatif (...) à la mise en place de nouveaux modes d'organisation des soins destinés à optimiser le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie."